



Bureau Départemental des Ardennes
19, Grand'rue
08160 ETREPIGNY

Tel : 06-03-95-92-41
benoit.hubert@snefsu.net



Bureau Départemental des Ardennes
48, rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières

Tel : 03-24-53-45-83
s2ard@reims.snes.edu

Le Vendredi 11 Mars 2011

à Madame l'Inspectrice d'Académie des Ardennes
Directrice des Services Départementaux
Inspection Académique des Ardennes
Boulevard François Mitterrand
08000 Charleville-Mézières

Objet : ECLAIR / demande d'informations

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Faisant suite à l'inquiétude que nous avons exprimée lors du dernier CTPD (au vu de la réduction conséquente des moyens alloués à l'éducation prioritaire, donc de la fin programmée de ce dispositif..., exauçant ainsi les vœux réitérés de « dépôt de bilan des ZEP » formulés en 2005 et 2006 par un certain Nicolas Sarkozy...) concernant l'avenir des 2 collèges RAR de notre département et leur éventuel changement de label en ECLAIR, suite aux informations reçues et rumeurs entendues concernant les collèges Le Lac et Salengro, le premier ciblé, le second pressenti pour entrer dans cette expérimentation, nous nous permettons de vous interroger sur cette question lourde de conséquences pour les établissements, les élèves et les personnels et de vous demander de nous apporter quelques précisions. Sur quels critères les établissements, susceptibles d'afficher ce nouveau label « d'excellence »..., sont-ils désignés ? Pourquoi une telle urgence et une telle précipitation (au collège Le Lac, information donnée aux représentants des personnels Jeudi 9 Mars et consultation d'un CA extraordinaire Mardi 15 Mars...!) à chercher à officialiser ce « transfert » du RAR en ECLAIR, sans même que les CTPA et CTPD en soient au moins informés ? Nous nous permettons de rappeler que, s'agissant d'une expérimentation, le CA de l'établissement reste bien évidemment souverain quant à la validation ou la non validation de ce dispositif, procédure démocratique et réglementaire qu'il conviendrait de rappeler aux chefs d'établissements concernés... En cas d'acceptation, quelles incidences sur les conditions de rentrée 2011 entérinées par le dernier CTPD ? Quelles incidences sur les personnels ? Enfin, que devient le collège George Sand, RAR depuis 2008, dans le cadre de l'éducation prioritaire... ?

Vous remerciant à l'avance des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre profond respect.

Pour le SNEP,
M. HUBERT Benoît
Responsable national, secrétaire Académique

Pour le SNES,
FUSELIER Karine
Secrétaire départementale